

Tarifs du service de restauration et d'internat pour l'année civile 2023

(Décision du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine votée lors de la Commission Permanente du 3 octobre 2022)

Catégories	Nombre de repas dans la semaine	Prix du repas	Ventilation par trimestres			Tarif annuel	Observations
			Janvier – Mars (11/36 ^{ème})	Avril - Juillet (11/36 ^{ème})	Sept. – Déc. (14/36 ^{ème})		
E L E V E S							
D.P «tarif général»	5 jours	Forfait (180j/an)	159.30	159.30	202.37	520.97	Elèves du Lycée non bénéficiaires de l'ARR
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			136.75	136.75	173.67	447.17	Elèves éligibles à l'ARR
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ARR 0.45€)			134.55	134.55	170.87	439.97	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ARR 0.30€)			142.80	142.80	181.37	466.97	
D.P «tarif général»	4 jours	Forfait (144j/an)	135.96	135.96	173.04	444.96	Elèves non bénéficiaires de l'ARR
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			117.92	117.92	150.08	385.92	Elèves éligibles à l'ARR
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ARR 0.45€)			116.16	116.16	147.84	380.16	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ARR 0.30€)			122.76	122.76	156.24	401.76	
Interne «tarif général»	5 midis 4 soirs 4 petits - déjeuners	Forfait (180j/an)	421.95	421.95	536.95	1380.85	Elèves non bénéficiaires de l'ARR
Interne «tarif minoré» (ARR 0.41€)			376.85	376.85	479.55	1233.25	Elèves éligibles à l'ARR
Elèves occasionnels	Vente à l'unité	3,91 €					Tarif quel que soit l'établissement d'origine de l'élève
C O M M E N S A U X							
Tarif 1 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie C (contrat aidés, assistant d'éducation et de langues, apprentis, emplois d'avenir, volontaires service civique) affectés à l'établissement.						2,81 €	Vente à l'unité
Tarif 2 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 affectés à l'établissement.						4,55 €	Vente à l'unité
Tarif 3 : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B dont l'indice majoré de rémunération est supérieur ou égal à 465 affectés à l'établissement.						5,31 €	Vente à l'unité
Tarif 4 : apprentis des CFA fréquentant un EPLE ou un EPLEFPA						3,00 €	Vente à l'unité
Tarif 5 : Jeunes de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation préparant un diplôme jusqu'au niveau BAC inclus, stagiaires formation continue,						4.35 €	Vente à l'unité
Hôtes de passage						8,24 €	Vente à l'unité
Petit déjeuner (quel que soit le bénéficiaire)						1,55 €	Vente à l'unité
Personnels régionaux de passage (hors ATTEE)						7.63 €	Vente à l'unité
Nuitée pour un volontaire du service civique						5.96 €	Vente à l'unité